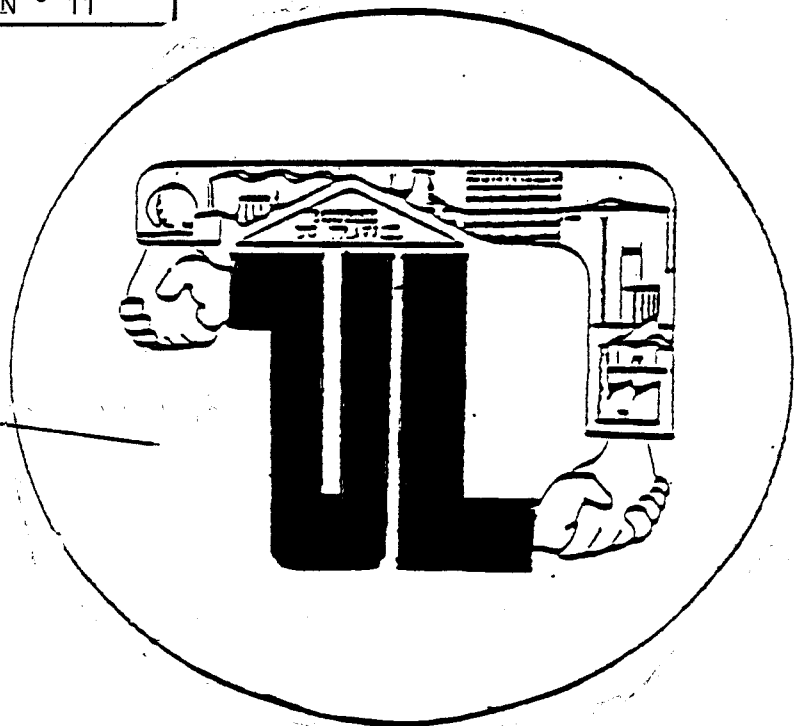


CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
263, RUE DE PARIS
93516 MONTREUIL CÉDEX

Novembre 83 / N ° 11

EN DIRECT
avec les

et
les



collectifs
électoraux

BULLETIN D'INFORMATIONS (SECTEUR CONFÉDÉRAL ORGANISATION) -
IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, AU SIÈGE DE LA CONFÉDÉRATION (263, RUE DE PARIS - MONTREUIL)
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Y. FREMIN.

Numéro de la Commission paritaire : 2 517 D 73 S

- PRIX : 2 FRS 50 -

COUP de CHAPEAU aux 6316 COLLECTIFS ELECTORAUX

.La C.G.T. première organisation syndicale, c'est le fait essentiel de l'élection à la Sécurité Sociale. C'est un résultat positif et encourageant. Telle est l'appréciation portée par le Bureau confédéral et qui s'est confirmée dans toutes les organisations de la C.G.T., au fur et à mesure de l'analyse de leurs propres résultats.

Nous étions seuls contre tous. Toutes les autres organisations ont bénéficié d'un soutien ouvert et actif soit de la droite, soit du C.N.P.F., soit des médias, soit d'une partie du corps médical, et, le plus souvent, des quatre à la fois.

En toute indépendance, en annonçant clairement la couleur sur ce que nous voulons faire de la Sécurité Sociale avec nos propres forces, en restant nous-mêmes, des dizaines de milliers de militants et syndiqués ont porté loin les idées de la C.G.T. dans les entreprises, les villes et les plus petites communes.

Quelle belle et grande campagne électorale, celle que nous venons de mener ensemble !

La C.G.T. s'en sort pas affaiblit.
Et surtout, elle dispose, à tous les niveaux, d'une réserve considérable de forces syndicales, puisque, malgré l'engagement militant jamais atteint à aucune élection, tout le monde n'a pas encore apporté sa pierre.

Le travail réalisé par les Unions locales, les collectifs électoraux, les correspondants C.G.T. dans les villages a été concret, offensif, vivant, véritablement de masse.

Nous nous sommes battus et bien battus !
Les résultats sont là et chaque U.D., U.L., et Collectif se livre à une analyse fouillée pour en tirer le maximum d'enseignements pour mieux s'affirmer comme une véritable organisation de défense des revendications, en restant une structure de terrain.

En effet, les élections à la Sécu doivent avoir un prolongement immédiat sur le terrain revendicatif et dans la vie de la C.G.T., à commencer par le placement de la carte et du carnet pluriannuel beaucoup plus tôt et plus vite que les années passées.

Les forces militantes nous les avons.
Alors, à l'ouvrage avec la même ardeur, la même volonté de faire grandir la C.G.T., sans perdre un seul des militants qui se sont révélés pendant les élections.

JUSQU'AU 31 MARS,
TOUS LES COLLECTIFS ELECTORAUX
SE MAINTIENNENT !

(APPEL DU C.C.N. DES 8, 9 ET 10 NOVEMBRE 1983)

AVEC LA C.G.T.,
POUR LES REVENDICATIONS

De nombreux travailleurs s'adressent à la C.G.T.. Ils s'inquiètent devant l'évolution du pouvoir d'achat, de l'emploi, des impôts. Ca ne va pas disent-ils ! La C.G.T. partage cette préoccupation.

Le patronat, avec tous ceux qui veulent le retour au passé, s'oppose farouchement à tout progrès.

Il refuse d'investir, utile l'emploi comme moyen de pression et part en croisade contre les salaires, pour la baisse du pouvoir d'achat. Il boycotte les mesures gouvernementales pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes. Il se sert de toute concessions obtenue pour en exiger d'autres et discréditer de surcroît l'action gouvernementale.

Force est de constater qu'il reçoit un renfort, dans les Administrations, dans l'appareil d'Etat et dans les entreprises nationales où se multiplient des comportements hostiles, faisant obstacle à la mise en oeuvre de certaines décisions.

Face à cette attitude rétrograde, il est urgent d'agir en faveur d'une politique sociale et industrielle dynamique se donnant les moyens correspondants.

Frappés dans leur vie quotidienne, leurs aspirations contrariées, les travailleurs en grand nombre expriment un mécontentement légitime. Certains sont conduits au découragement et à la résignation.

La C.G.T. s'adresse solennellement à tous : il serait dangereux pour vos salaires, pour vos conditions de vie et de travail, pour l'emploi, pour le développement économique, industriel de laisser le champ libre aux pressions du patronat et de la droite. Mieux vaut un engagement résolu et conscient, une action syndicale de masse pour imposer les négociations et obtenir de véritables solutions.

C'est vrai également à l'égard du Gouvernement et des mesures à propos desquelles la C.G.T. a exprimé son désaccord.

En confirmant la C.G.T. comme première Centrale syndicale nationale, dans les conditions du scrutin du 19 Octobre dernier, c'est par millions que les assurés sociaux et en premier lieu les salariés, ont exigé, avec elle, une protection sociale garantie et améliorée ; par millions ils ont refusé la dégradation de la Sécurité Sociale et exigé une gestion humaine, transparente et démocratique.

La C.G.T. est bien décidée à travailler dans ce sens. Avec la même volonté elle entend être toujours mieux le syndicat de la feuille de paie, de la justice fiscale, des conditions de travail, de la défense de l'emploi. Pour gagner l'action est indispensable. On peut faire autrement que gérer les insuffisances et réussir ! Rien ne saurait écarter la C.G.T. de sa raison d'être : défendre avec les travailleurs leurs revendications.

Des points d'appui considérables existent, des avancées ont été acquises. Des luttes revendicatives plus nombreuses peuvent mettre en échec les visées rétrogrades du patronat, permettre de nouvelles avancées.

En s'appuyant sur les droits nouveaux, en se syndiquant à la C.G.T. qui entend se placer résolument à l'initiative, voilà la garantie du succès.

Tout cela est possible ! Les organisations de la C.G.T. par une démarche offensive s'adressent résolument aux travailleurs pour une activité revendicative constructive, permettant de prendre en compte leurs inquiétudes réelles et motivées.

Avec toutes celles, tous ceux qui veulent une France du bien-être, du plein emploi, de la croissance, de la liberté, de la culture, pour faire triompher nos revendications et les propositions de la C.G.T., il n'est qu'un moyen, agir sans attendre au quotidien, partout, dans les usines, les bureaux, les quartiers ... et renforcer la C.G.T., le syndicat efficace de la défense des revendications de tous les salariés.

rôle des ul et collectifs électoraux

pour les NEGOCIATIONS ANNUELLES dans les ENTREPRISES sur les SALAIRES REELS

La loi du 13 Novembre 1982 fait obligation à l'employeur d'engager chaque année une négociation sur les salaires réels, la durée réelle du travail et l'organisation du temps de travail, ainsi que sur les conditions particulières liées au travail des femmes et des jeunes.

Dans toutes les entreprises de 11 salariés :

Les travailleurs peuvent contraindre le patron à leur communiquer les salaires réellement pratiqués et, selon les coefficients, devront apparaître les salaires nets, les primes de toute nature et les rémunérations des heures supplémentaires.

Ainsi, la négociation va permettre de discuter de la politique générale des salaires dans l'entreprise.

Pour négocier efficacement, il faut faire "les comptes avec les travailleurs", les consulter sur la base de propositions concrètes et commencer à établir ainsi un rapport de force permettant, le moment venu, de bousculer les résistances.

C'est un levier de taille, pour s'opposer aux directives du C.N.P.F. adressées à tous les patrons tout récemment les invitant à "baisser partout le pouvoir d'achat".

Le Ministre des Affaires sociales vient de dire dans une circulaire que "la négociation doit être réelle et non formelle", ce que la C.G.T. n'a pas cessé de dire depuis l'existence de la loi.

Les salariés ne sont pas responsables de l'inflation et la grogne est grande chez les salariés qui, jusqu'ici, sont largement perdants depuis le début de l'année.

La loi ouvre de très grandes possibilités, sur une question aussi décisive : le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Le syndicat de la feuille de paie que nous entendons être de plus en plus, doit prendre en main, avec vigueur, cette négociation et tout ce que cela suppose de faire, pour qu'il y ait des résultats concrets, palpables, et faire vite. Un collectif national d'animation des négociations vient d'être mis en place, c'est Louis VIANNET, Secrétaire confédéral, qui en assume la direction.

L'IMPULSION ET L'AIDE DES U.L. et des COLLECTIFS ELECTORAUX
en DIRECTION des ENTREPRISES INORGANISEES

1/ Dresser l'inventaire (ou le reprendre) de toutes les entreprises de 11 salariés de la ville, de la commune, de la Z.I. :

- les informer de ce droit, et inciter tous les travailleurs des entreprises inorganisées à s'en saisir, donc à créer leur syndicat C.G.T. car sans organisation syndicale ce droit ne pourra s'appliquer.

- les informer de ce droit, et inciter tous les travailleurs des entreprises inorganisées à s'en saisir, donc à créer leur syndicat C.G.T. car sans organisation syndicale ce droit ne pourra s'appliquer ;
- utiliser la presse locale pour faire connaître tout cela et expliquer dans quelles conditions la C.G.T. entend aller à ces négociations.

Le parrainage peut avoir à cette occasion, un support de qualité.

2/ Pour les entreprises de moins de 11 salariés, les délégués de sites, une fois désignés, peuvent organiser très efficacement, ces négociations avec les travailleurs des entreprises concernées, et dans la foulée créer de nombreuses bases organisées.

3/ Pour les Syndicats et sections syndicales :

- il faut attacher une très grande importance à la préparation de ces négociations ; croire que la loi suffit à faire plier les patrons serait la pire des erreurs.

Les résultats de ces négociations vont dépendre de la dynamique syndicale qui va être conduite dans la préparation au niveau local et à celui le plus déterminant : l'ENTREPRISE.

Ces négociations ne peuvent être envisagées que sous l'angle d'une bataille revendicative qui exige de prendre des mesures d'organisation.

- quelles sont les entreprises concernées et combien de salariés ?
- faire parvenir à chacune d'elles un modèle de lettre à adresser aux patrons (ci-joint) et la porter à la connaissance des travailleurs sur les panneaux syndicaux.
- aider les directions syndicales à chiffrer les propositions d'augmentation de salaire, à partir de la politique salariale pratiquée et de la manière dont les travailleurs ressentent la situation qui leur est faite.
- aider les élus du personnel, les délégués syndicaux à dégager le temps nécessaire pour circuler dans les ateliers, services, s'entretenir avec les travailleurs, recueillir leur avis et le confronter avec nos propres propositions, "ramasser" tout ce qui peut aider le syndicat à avoir la meilleure démarche revendicative possible.

Jouer à fond notre rôle d'organisation de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, sans oublier que la partie est dure, et que le syndicat a un urgent besoin de se renforcer, pour être mieux à même de jouer/ce qui nous est de plus en demandé par les travailleurs.
ce rôle

Placer la carte 84, et proposer l'adhésion, tout en préparant activement les négociations sur les salaires, n'est-ce pas la meilleure façon d'apparaître tels que nous sommes réellement, différents de toutes les autres organisations syndicales.

MODELE DE LETTRE à ADRESSER
aux patrons :

Monsieur le Directeur,
ou le P.D.G.,

En application de la loi N° 82 957 du 13 Novembre 1982, faisant obligation de négociier, nous vous demandons de convoquer une réunion en vue de la conclusion d'un Accord d'entreprise (ou d'Etablissement).

L'article L 132-27 de la loi précisant que la négociation doit se faire :

- sur les salaires effectifs,
- la durée et l'organisation du temps de travail, et enfin, comme le stipule la loi, de négociier en connaissance de cause, nous vous demandons l'application sans restrictions de l'article L 132-28 qui indique au sujet des informations que vous devez nous fournir,

"quelles doivent permettre une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes en ce qui concerne

- les emplois et les qualifications,
- les horaires effectués et l'organisation du temps de travail".

En rappelant que dans les 15 jours qui suivent notre demande, nous devons être convoqués, avec la fixation du lieu et du calendrier des réunions,

Dans l'attente d'une réponse rapide

_____ /

Maintenir en capacité tout le potentiel militant qui s'est mobilisé dans la campagne électorale, tel est notre souci minimum. Ces rencontres prennent en compte cette volonté de ne pas laisser retomber la pâte.

C'est, en même temps, la première initiative de très grande envergure, à l'échelle des départements du plan de travail confédéral sur le placement de la carte 84 et le renforcement.

NOUS VISIONS GRAND ET LOIN ...

Etre, dans les faits, l'organisation de défense des revendications de tous les salariés, n'est pas chose facile. Ca ne viendra pas tout seul, et encore moins si la C.G.T. ne déploie pas une activité de qualité, soutenue et avec la ferme volonté d'entreprendre les modifications nécessaires dans la pratique syndicale quotidienne et ceci à grande échelle.

Vie revendicative plus intense, mise à jour des cotisations 83, renforcement de la C.G.T., rôle plus revendicatif des élus, utilisation des droits nouveaux, élections des directions syndicales, formation syndicale de départ pour tout nouvel adhérent, diffusion accrue des idées de la C.G.T. avec "La VO", rôle des Unions locales et activité des Collectifs électoraux, tout cela sera présenté, discuté, programmé, précisé au cours de cette journée de travail.

LE 1^{ER} ou 2 DÉCEMBRE,

Il s'agit de parvenir à une mobilisation inédite des forces militantes motrices des entreprises, des U.L., de l'U.D,

Y sont invités :

- les Secrétaires généraux des Syndicats et Sections syndicales,
- les Secrétaires généraux des Unions syndicales professionnelles et Syndicats départementaux,
- les Secrétaires d'Unions locales,
- tous les responsables des Collectifs électoraux,
- les "chefs de file" des élus et mandatés,
- tous les candidats présentés aux Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale,
- tous les Secrétaires à l'organisation qui existent à tous les niveaux de nos organisations.

Au total, plusieurs centaines de militants (parfois plus d'un millier) se retrouveront dans les U.D. pour discuter de ces questions, prendre des décisions et donner au placement de la carte 84, du carnet pluri-annuel et du timbre FNI la grande dimension qu'ils doivent avoir dans chaque entreprise et localité.

Chaque Union locale et Collectif électoral doit prendre ses dispositions pour y participer et prendre part à la discussion et aux décisions.

**1^{er} ou 2
décembre 83**

PLAN DE TRAVAIL CONFEDERAL

Pour le

placement de la carte 84 renforcement de la CGT

Le Bureau confédéral a décidé, sur la lancée des élections à la Sécurité Sociale et du développement de l'action revendicative, de donner une dimension exceptionnelle à notre activité de renforcement et au placement de la carte 84.

L'objectif vise à obtenir dans ce domaine de réelles avancées significatives en cassant avec la routine et en se plaçant d'une façon durable sur une position offensive et résolue.

Les droits nouveaux obtenus, l'obligation de négocier qui doit faire appel à des initiatives multiples, sont autant de facteurs susceptibles de créer un climat revendicatif constructif et efficace, prenant en compte les préoccupations des travailleurs. Climat de confiance en la C.G.T. qu'il est possible rapidement de développer et sur lequel un renforcement conséquent de la C.G.T. peut être obtenu.

Pour ce faire, le Bureau confédéral a prévu un PLAN DE TRAVAIL sur plusieurs mois, jusqu'aux vacances d'été 84, auquel toutes les organisations, tous les militants de la C.G.T. sont appelés à contribuer et à en assurer le succès.

Les grandes lignes et temps forts de ce plan de travail sont les suivants :

- . Après le C.C.N. des 8, 9 et 10 NOVEMBRE et de la Rencontre nationale des Secrétaires à l'organisation des U.D. et Fédérations des 16 et 17 Novembre,

préparation partout et mobilisation de tout notre potentiel militants et syndiqués autour d'un objectif :

- PLACEMENT DES CARTES 84 dès le 1er DECEMBRE (placements et moyées)
- INITIATIVES DE RENFORCEMENT.

- . En JANVIER
Semaine nationale du placement et du règlement de la carte 84, conjuguée avec des initiatives de renforcement.

Bien évidemment, les dispositions de placement des cartes et de renforcement ne sauraient se situer uniquement dans cette semaine qui doit être conçue comme un TEMPS FORT où tout notre potentiel militants et syndiqués sera mobilisé.

- . En FEVRIER
Renouvellement de l'INITIATIVE NATIONALE.
- . 1er et 2 MARS
RENCÔNTRÉ NATIONALE des U.L., avec les Secrétaires organisation des U.D. et Fédérations, des responsables de collectifs électoraux SECU, en particulier les collectifs de Z.I..

L'objectif étant de conforter l'acquis du dispositif SECU en l'adaptant pour assurer une véritable couverture C.G.T. dans les départements avec les U.L., pivots de cette couverture.
- . Nouvelle SEMAINE NATIONALE en Mars du placement de la carte et du renforcement.
- . AVRIL et MAI
durant cette période, un effort important sera fait pour généraliser à tous les syndicats, sections syndicales, la pratique de l'élection ou de la réélection des directions syndicales au cours d'assemblées générales, congrès.

Les Unions locales qui, avec les U.D., auront à impulser cette pratique dans les entreprises, sont évidemment elles-aussi concernées.
- . MAI
REUNION NATIONALE des Secrétaires à l'organisation des U.D. et Fédérations.
- . JUIN
TEMPS FORT de la formation de tous nos secrétaires à l'organisation.

Comme on peut le constater, ce PLAN de TRAVAIL implique une certaine cohérence. Il appelle une responsabilisation exceptionnelle de toutes les directions syndicales devant agir en permanence en fonction de l'état du terrain où elles opèrent et de l'évolution des situations qu'elles auront su créer.

Mais une fois encore,
le succès dépendra du nombre de forces que nous aurons su mettre sur le terrain.

L'UL ET LE COLLECTIF DES Outils UTILES, EFFICACES QUI DOIVENT VIVRE REELLEMENT !

Là où les meilleurs scores sont réalisés quelles que soient l'implantation et l'influence des forces politiques, ce sont les Communes où il y a des U.L. qui fonctionnent, et là où les collectifs électoraux ont joué le rôle d'U.L. lorsque celle-ci était inexistante ou en sommeil.

Dans le même temps, la campagne a permis de donner un nouvel essor aux Unions locales, par la création de nouvelles U.L., le redémarrage de très nombreuses autres, la décentralisation de certaines fonctionnant déjà bien, mais trop éloignées des réalités et du terrain.

Au total, c'est une modification de la couverture départementale qui est en train de s'opérer.

Les objectifs que la C.G.T. se fixe dans la foulée des élections SECU sont simples :

- les travailleurs ont de multiples raisons d'agir et de se syndiquer à la C.G.T.. ;
- mais pour qu'il en soit ainsi, il faut partir de leurs préoccupations réelles, donc les connaître en discutant avec eux et, par conséquent, jouer à fond notre rôle d'organisation syndicale qui est de défendre, en permanence et en toutes circonstances, les revendications des salariés, en utilisant les droits nouveaux comme de véritables leviers pour l'action revendicative.

Jusqu'au MOIS DE JUIN 1984, nous allons travailler à faire rentrer dans la vie cette orientation du 41ème Congrès. Le point de départ en grand de ce travail va se faire dans tous les départements le 1er ou 2 décembre.

QU'EST-CE QUI EST LE PLUS URGENT ?

- 1/ Faire fructifier les acquis en forces militantes pour la vie et le développement de l'U.L.

Tout le travail de contact, de communication des listes de militants et syndiqués par les syndicats aux U.L., qui a abouti à dégager des forces de l'entreprise, pour animer et faire vivre les collectifs électoraux doit tendre à être conservé au maximum.

Les U.D., les U.L. doivent avoir une connaissance précise de tous ces militants qui ont accepté de faire quelque chose.

Jamais il n'y avait eu autant de monde rassemblé dans les U.L., le soir des élections, jamais les assemblées, organisées par les U.L., n'ont été aussi vivantes, dynamiques. Cela signifie qu'il s'est créé un déclic sur le besoin de rassembler les forces, de mettre en commun les moyens militants, ça ne peut en rester là !

2/ Se mettre à l'ouvrage en ne perdant pas de vue l'essentiel : l'entreprise tout en continuant à se faire connaître, entendre et comprendre dans les Communes, les villages. Pour cela :

- relancer en grand le parrainage des entreprises inorganisées, avec l'objectif d'aider les travailleurs à créer le syndicat C.G.T..

Les ouvriers ont déclaré voter à 48% pour la C.G.T. et les employés à 33%.

Un parrainage de qualité, c'est une organisation C.G.T. à plus ou moins long terme, ce sont des voix C.G.T., ce sont des forces syndicales et militantes nouvelles pour le combat de classe.

En rentrant par la grande porte dans les entreprises, comme la C.G.T. en a le droit aujourd'hui, l'U.L. et le Collectif électoral ont un champ d'activité considérable.

- Reprendre les visites systématiques de syndicats pour aider à réaliser le cahier de revendications avec les travailleurs, préparer les négociations obligatoires sur les salaires dans l'entreprise, mettre à jour les cartes 83 et commencer le placement de la carte 84, organiser le renforcement de la C.G.T..
- Conserver le contact dans les communes et villages en maintenant un réseau de correspondants C.G.T. permettra de développer l'image de marque de la C.G.T., en assurant une présence "cégétiste" à travers l'affichage, les distributions de tracts, les contacts qui pourront se nouer avec la population et les salariés habitant et travaillant dans la commune.

	1ER ET 2 MARS 1984 À NANTERRE,
RENCONTRE NATIONALE DES UNIONS LOCALES	
NOUS REVIENDRONS SUR SA PRÉPARATION ET LES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS FIXONS DANS UN PROCHAIN "EN DIRECT".	



*Un
réservoir*

pour la CGT

Si la C.G.T. a bien réussi son examen de passage le 19 Octobre, il faut apprécier qu'elle l'a accompli dans des conditions insuffisantes dans les Zones industrielles.

Il ne s'agit pas là d'une clause de style, mais d'un manque à gagner considérable qui démontre tout à la fois nos carences en matière d'activité dans un secteur très important et aussi toutes les possibilités qui nous sont offertes en matière d'amélioration de l'influence de la C.G.T., de renforcement et de contribution au développement de l'action revendicative.

En effet, nous pouvons, si nous nous en donnons les moyens, disposer d'une réserve considérable au travers d'une activité en direction des zones industrielles.

Nous pouvons considérer que nous avons là un terrain immense et quasiment en friche.

Mesurons ce que représentent des milliers d'entreprises concentrées dans un même lieu, pour la plupart inorganisées, étendues sur une immense superficie de 1.200 Km² (11 fois la surface de Paris), et où travaillent des millions de travailleurs.

Or, si l'on considère que le lieu de prédilection d'influence de la C.G.T. c'est l'entreprise, il est paradoxal de constater nos faiblesses chroniques dans les Z.I.

Qu'on en juge :

- pour 2.500 Communes de plus de 3.000 habitants, 2.300 collectifs de communes ont été mis en place ;
- pour 2.500 Zones industrielles, seulement 280 Collectifs mis en place ;
- quant aux U.L. de Z.I., leur nombre est dérisoire en regard des besoins d'une activité soutenue dans ce domaine.

Il nous faut opérer rapidement une modification en profondeur de notre comportement en direction des zones industrielles.

L'objectif est d'assurer le plus rapidement possible une couverture correcte de ces 2.500 zones.

./.

C'est possible à partir de trois données :

- 1/ améliorer le fonctionnement des U.L. de Z.I. qui existent en veillant à ce que les U.D. apportent l'aide nécessaire à leur développement en moyens militants et financiers.
- 2/ créer des U.L. de Z.I. à partir des collectifs de Z.I. mis en place durant la campagne "SECU".
- 3/ mettre en place partout des délégués de site qui constitueront, à l'image des délégués du personnel dans les entreprises, un point d'appui sans précédent pour le développement de l'activité de la C.G.T. dans les zones industrielles.

Il n'est pas inutile de rappeler ce que représente ce nouveau point d'appui résultant de la loi du 18 Octobre sur les institutions représentatives du personnel.

S'il ne doit pas se limiter aux Z.I., il appartient aux U.D. et U.L. de veiller minutieusement à la mise en place de ces délégués dans ces zones et sans tarder.

Rappelons que les délégués de site, dès leur institution, pourront intervenir pour faire valoir les revendications de tous les personnels d'une même zone industrielle, tant en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de sécurité, de conditions de travail, etc.
